

LES RISQUES SANITAIRES DES ECHOUMENTS DES SARGASSES

La décomposition des sargasses libèrent des gaz toxiques : l'hydrogène sulfuré et l'ammoniac. Leurs concentrations sont estimées par ppm (partie par million). Notre système olfactif détecte cette odeur nauséabonde à très faible quantité. A forte concentration, on observe des effets très néfastes sur la santé.

Suite à l'actualisation des recommandations sanitaires et des mesures de gestion du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), Gwad'Air a déployé un réseau de mesure du sulfure d'hydrogène (H₂S) et de l'ammoniac (NH₃) sur 24 sites de la Guadeloupe.



[H₂S] < 0,07 ppm
et [NH₃] < 8,3 ppm

Sans effet sanitaire sur la période observée.

[H₂S] : 0,07 à 1 ppm
et [NH₃] < 8,3 ppm

Il est recommandé aux personnes vulnérables* de se tenir éloignées des zones de présence des algues en décomposition dès la perception des odeurs

[H₂S] > 1ppm
ou [NH₃] > 8,3 ppm

En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmolements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien.

Il est fortement recommandé à l'ensemble de la population d'éviter l'accès aux zones à risque et de ne pas se placer sous le vent des émissions de gaz.



Irritation des yeux

10 à 50 ppm



Troubles respiratoires

Dès 500 ppm



Maux de tête

Dès 50 ppm



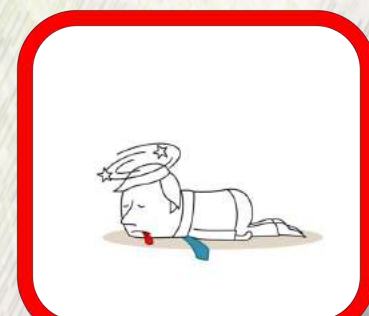
Douleur thoracique

Dès 500 ppm



Vertige

Dès 500 ppm



Perte de connaissance

500 à 1000ppm